PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS

ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC

SOUS-DIRECTION DE LA SECURITEDU PUBLIC

BUREAU DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Affaire suivie par : M. R.

*Paris, le*

**1 3** NOV. 2017

Monsieur,

La commission de sécurité de la préfecture de police a procédé le 20 octobre 2017 à la visite périodique de l'établissement dont vous assumez la responsabilité, « L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PARIS 15 situé 20, rue du Départ à Paris 8ème.

Il s'agit d'un établissement recevant du public de type **R** avec activité de type **PS** de **2ème** catégorie susceptible de recevoir un effectif total déclaré de **996** personnes dont 100 personnes au titre du personnel.

Compte tenu de l'avis favorable proposé par la commission de sécurité à l’issue de sa visite et validé par la délégation permanente de la commission de sécurité et d’accessibilité lors de sa séance du 31 octobre 2017, **j'autorise la poursuite de l'exploitation** de cet établissement.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l’habitation (CCH), notamment les articles R.123-27 et R.123-48, je vous invite à réaliser les mesures proposées par la commission de sécurité dans le procès-verbal joint, en vue d'améliorer les conditions de sécurité de l'établissement.

La réalisation de ces mesures sera vérifiée au plus tard lors de la prochaine visite périodique de l'établissement.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie d'agréer, Monsieur, l’expression de ma considération distinguée.

*Pl* le Préfet de Police, par délégation

**Monsieur xx - Directeur**

**IUT PARIS** 15

**20, rue du Départ 75008 PARIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

PRÈFECTURE DE POLICE- 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 *(0,225 € la minute)*

http:/[www.prefecture-police-paris.interieur.gouvf.r](http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouvf.r/) - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

**qp**

SECRETARIAT

assuré par: Elise L.

DIRECTION DES TRANSPORTS

ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC

Sous-Direction de la Sécurité du Public BUREAU DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

PRE FE CTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRAJ\SPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC

GROUPE DE VISITE

DE LA PREFECTURE DE POLICE

**IUT PARIS** 15

**75008 PARIS**

JSERP : N° **18.000.2891**

Dossier : N° -

Tél : **01.40.30.00.00**

## PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix sept Le vendredi vingt octobre A neuf heures

Il est rappelé que lors de sa visite, le groupe de visite procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie. Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-43 du code de la construction et de l'habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus chacun en ce qui le concerne de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R. 12312 du code de la construction et de l'habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC

GROUPE DE VISITE

DE LA PREFECTURE DE POLICE

**IUT PARIS** 15

**20 RUE DU DEPART**

**75008 PARIS**

L'an deux mille dix sept

Le vendredi vingt octobre A neuf heures

*Poursuivant le procès-verbal*

**Participaient à la visite** : Pour le service des architectes de sécurité

M. xx

Pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Major xx

.

**Assistaient également à la visite** :

Mme xx - directrice générale adjointe à l'immobilier et exploitation -université Paris 15

M. xx - directeur de l'IUT

Mme xx - responsable technique IUT

M. xx et Mme. xx - responsable et adjoint sécurité incendie - université Paris 7

 M. xx - directeur ingénierie bâtiment (entretien et maintenance)

 M. xx- responsable du service hygiène et sécurité

 Mme. xx - bureau de contrôle

 Mme. xx, Electricien Paris 15

 Mme xx, maintenance SSI Paris 15

Mme xx, maintenance CVCD

# \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Le groupe de visite avait pour mission de procéder ce jour à la visite de contrôle périodique de **l'INSTITUT UNIVERSITAIRE TECHNOLOGIQUE PARIS 15** sis **20 RUE DU DEPART** à Paris 8ème.

Il s'agit d'un établissement de droit public, situé dans l'ancienne halle des Messageries de l'Est datant de 1927, ouvert en 2014 et classé **en ERP de 2° catégorie de type R avec activité de type PS,** pouvant recevoir un effectif total déclaré de 996 personnes dont 100 membres du personnel.

L'établissement est implanté dans un bâtiment élevé de 2 étages sur rez­ de-chaussée et un niveau de sous-sol et accueille les activités suivantes :

* au 2° étage : un amphithéâtre de 104 places, des salles de classe, des bureaux des enseignants ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

p. **3** /6

,,, (( '-P·

REFECTURE DE POLICE

L'an deux mille dix-sept Le vendredi vingt octobre

/.:' DIRECTION DES TRANSPORTS

*/"/*

*.)/* ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC

# / /

A neuf heures

*' Poursuivant le procès-verbal*

GROUPE DE VISITE

DE LA PREFECTURE DE POLICE

**IUT PARIS** 15

**20 RUE DU DEPART**

**75008PARIS**

* au 1° étage : des bureaux administratifs ;
* au rez-de-chaussée : un hall accueil formant un atrium sur 3 niveaux et la loge du gardien abritant le SSL un amphithéâtre de 128 places, des salles de classe, des bureaux administratifs, des réserves et une salle de réunion du personnel ;
* au sous-sol : un parc de stationnement couvert de 17 places, des locaux techniques (local TGBT, 2 sous-stations CPCU, locaux CTA, air comprimé, désenfumage), des réserves, un local archives et un local poubelles, des locaux non aménagés de 800 m2

Les étages sont desservis par 4 escaliers, encloisonnés et désenfumés, totalisant 10 UP et un escalier monumental dans l'atrium de 4 UP. Le sous-sol est desservi par 2 escaliers encloisonnés de 2 UP chacun.

L'établissement dispose au rez-de-chaussée de 3 sorties totalisant 10 UP donnant directement sur la rue. Le cloisonnement prévu est traditionnel.

*Évacuation des personnes en situation de handicap :*

 *Cette évacuation s’effectue de la manière suivante:*

*- dans les étages : par des espaces d'attente sécurisés constitués par 3 salles cours au* 2° *étage et les toilettes au* 1° *étage;*

*- au rez-de-chaussée : directement sur l'extérieur;*

*- dans le parc de stationnement : par une aire d'attente et un ascenseur sécurisé.*

L'établissement est en outre équipé des installations techniques et de sécurité suivantes :

* un système de sécurité incendie de catégorie B, associé à un équipement d'alarme de type 2a avec asservissement des portes d'encloisonnement des escaliers ;
* un éclairage de sécurité par blocs autonomes;
* un désenfumage mécanique des 2 amphithéâtres et du parc de stationnement ;
* un désenfumage naturel de l'atrium et de la circulation du sous-sol ;
* un désenfumage des escaliers par exutoire ;
* un chauffage par sous-station CPCU et eau chaude sanitaire par ballons électriques ;
* une ventilation double flux par CTA ;
* 1 ascenseur électrique accessible de 630 kg desservant tous les niveaux et équipé d'une alimentation électrique de sécurité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Lib erté Egalité Fraternité*

"...\ .*:,* '..·./<\\\?!:'[

·.. ·.


##### PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC

GROUPE DE VISITE

DE LA PREFECTURE DE POLICE

' '

**IUT PARIS 15**

**20 RUE DU DEPART**

**75008 PARIS**

\ \

\

'\

\

##### L'an deux mille dix-sept Le vendredi vingt octobre

##### A neuf heures

*Poursuivant le procès-verbal*

##### Préalablement à la visite, le Groupe de visite est informé de l’aménagement du sous-sol qui reçoit du public (80 personnes déjà incluses dans l'effectif déclaré au niveau du permis de construire), mais cet aménagement n'est pas encore autorisé selon la notification de la préfecture de police en date du 28 septembre 2017. La visite n'a pas porté sur ces locaux.

Le groupe de visite a ensuite pris connaissance des documents suivants :

* le registre de sécurité ;
* le rapport de vérification périodique en exploitation établi par l’organisme agréé PAPAVE concernant les installations électriques (ERP et code du travail), daté du 13 juin 2017 et observations levées;
* le procès-verbal de vérification des dispositifs de sécurité de l’ascenseur par la société TIZEN, daté du 17 octobre 2017.

Au cours de la visite, le groupe de visite a fait procéder aux essais suivants:

* coupure de l'alimentation générale électrique, puis des éléments centraux du SSI à partir du TGBT, ayant entraîné l'éclairage de sécurité dans l'ensemble de l'établissement, la fermeture des portes des escaliers et l'alarme de défaut secteur sur le SSI ;
* Action sur la commande manuelle du CMSI entrainant la mise en œuvre du désenfumage naturel de l'atrium;
* Action sur la commande manuelle du CMSI entrainant la mise en œuvre du désenfumage mécanique de· l'amphithéâtre 1 du rez-de­ chaussée;
* Action sur la commande pompiers situé au niveau de la rampe entrainant la mise en œuvre du désenfumage mécanique dans le parc de stationnement ;
* Action sur un déclencheur manuel situé dans le sas parking du sous­ sol ayant entraîné, après une temporisation de 5 minutes, la diffusion de l'alarme générale sonore et visuelle dans l'ensemble de l'établissement.

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant.

Par ailleurs, le groupe de visite observe que les mesures demandées lors de la dernière visite du 29 octobre 2014 ont été réalisées dans leur ensemble.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*



*/-1*

*l*

/"

L'an deux mille dix sept

p. **5** /6

·i •

*l*

/ PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC

GROUPE DE VISITE

DE LA PREFECTURE DE POLICE

**IUT PARIS** 15

**20 RUE DU DEPART**

**75008 PARIS**

Le vendredi vingt octobre A neuf heures

*Poursuivant le procès-verbal*

A l'issue de la visite, le groupe de visite propose d'émettre un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'exploitation de l'établissement et de demander la réalisation des mesures de sécurité suivantes :

1. Assurer le bon fonctionnement du dispositif d'arrêt d'urgence général électrique situé dans la loge du gardien. Dans cette attente, apposer UN panneau « hors service».
2. Équiper l'ascenseur servant à l'évacuation des personnes handicapées du parc de stationnement d'une alimentation électrique de sécurité conformément à l'article PS 20 §1.
3. Faire vérifier le SSI et le désenfumage mécanique de toutes les instal­ lations par un organisme agréé cette année et ensuite tous les 3 ans et annexer au registre de sécurité le rapport correspondant avec les le­ vées des réserves.
4. Faire vérifier annuellement par un technicien compétent le désenfumage mécanique de toutes les installations et annexer au ré­ gistre de sécurité les relevées des mesures théoriques et réelles aussi bien pour les amphithéâtres que pour le parc de stationnement.
5. Mettre en place la signalétique appropriée de l'aire d'attente correspondante au sous-sol et renseigner les plans d'intervention des secours.
6. Interdire l'évacuation du public depuis l'aire d'attente vers le parc de stationnement et modifier le balisage correspondant.
7. Déposer les boîtiers verts de proximité inutilisés au droit des portes qui en sont pourvus, notamment au droit de l'escalier F.
8. Maintenir déverrouillées et dégagées en permanence les portes d'intercommunication entre les salles de cours.
9. Interdire l'utilisation des porte-manteaux pour le blocage des portes, notamment des locaux de réserves de produits chimiques.
10. Conserver les produits dangereux dans leur conditionnement commercial d'origine ou dans un emballage adapté et étiqueté, les produits liquides étant placés dans une cuve étanche adaptée aux produits (art. RlO §2).
11. Poursuivre la formation du personnel sur l'utilisation des moyens de secours et la conduite à tenir en cas de sinistre, en particulier sur l'ex­ ploitation du SSI et annexer les attestations correspondantes au registre de sécurité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Ega\_lité Fraternité*

. . . . ····· ·· ..............-... .. .

p. 6 /6


### PREFECTURE DE POLICE

DIRE CTIO N DES TR AN SP ORT S ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC

GROUPE DE VISITE

DE LA PREFECTURE DE POLICE

**IUT PARIS 15**

**20 RUE DU DEPART**

**75008 PARIS**

L'an deux mille dix sept Le vendredi vingt octobre A neuf heures

*Poursuivant le procès-verbal*

1. Lever les observations contenues dans les rapports précités et annexer au registre de sécurité les documents en attestant ;
2. Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation pour la localisation des espace d’attente sécurisé dans les étages et de l'aire d'attente au sous-sol et en y précisant également le nom de la rue.

Et les membres du groupe de visite signent avec nous le présent procès-verbal.

Le groupe de visite

Dont acte clos à 12:30 et transmis à Monsieur le préfet de police.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberty Eaglet Fraternity*